

L'homéopathie appliquée aux ovins

Initiation

Objectifs

Faire connaître aux éleveurs les principes généraux de l'homéopathie appliqué à l'élevage ovin, savoir observer leurs animaux avec précision et permettre aux participants d'utiliser des remèdes dans des situations simples.

Enjeux

Les éleveurs, soucieux de la santé de leur troupeau, apprécient de pouvoir agir dès les premiers symptômes et de participer à la guérison de leurs animaux. L'efficacité, le faible coût des remèdes homéopathiques sont des atouts majeurs en élevage, sans oublier l'absence de résidus.

Contenu

Jour 1 :

- Apporter les notions homéopathiques de santé et de maladie
- Définir les bases de l'homéopathie : son historique et les principes de la globalité, la similitude, les dilutions dynamisations
- Présentation de la structure du répertoire homéopathique et des matières médicales
- A partir de cas cliniques, recherche de rubriques homéopathiques pour commencer à se familiariser avec le répertoire

Jour 2 :

- Décrire comment observer ses animaux pour une prescription homéopathique : questionnaire homéopathique
- Doctrine homéopathique : maladie aiguë / maladie chronique - nosologie homéopathique pour comprendre quels symptômes choisir
- Décrire les différents schémas d'évolution suite à la prise d'un remède : suppression et aggravation
- S'exercer avec les cas cliniques apportés par l'intervenant
- Détailler quelques remèdes homéopathiques d'usage simple
- Mise en situation dans un élevage ovin : observation des symptômes d'un ou plusieurs animaux par les participants, choix des rubriques homéopathiques, recherche dans le répertoire

Dates, lieux et intervenants

20 avr 2020 Lycée Agricole Le Cep d'Or
09:00 - 17:00 (7hrs) 34800 Clermont l'Hérault

27 avr 2020 Lycée Agricole Le Cep d'Or
09:00 - 17:00 (7hrs) 34800 Clermont l'Hérault

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 20/04/2020

Tarifs

Non agricole 140€
gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA
Autre fonds de formation, nous contacter

Plus de renseignements

Mendès Céline
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
Fax. 04 67 06 55 75
N° d'organisme de formation :
91340782734

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Bulletin d'inscription

Nom _____
Prénom _____
Adresse : _____

Code postal : _____

Commune _____

Courriel _____
Téléphone _____
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))